

PROGRAMME FORMATION CONTINUE

SAISIES IMMOBILIERES : VENTE DE L'IMMEUBLE ET DISTRIBUTION DU PRIX DE VENTE

Renseignements :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 03/05/2018

Horaires

De 9h30-12h30 / 14h- 17h

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – Salle 101

2 Avenue de Marbotte

21000 DIJON

Intervenant(s)

Monsieur Nicolas BOLLON, Juge de l'exécution à Dijon

Un avocat discutant

Durée

6:00 heures

Spécialisation

Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution

Droit immobilier

Niveau :

2/ Perfectionnement 4/ Actualisation

Objectif de la formation :

Comprendre les mécanismes de la saisie immobilière.

Prérequis : connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants prérequis

Programme :

1. La vente de l'immeuble

1.1 les actes préparatoires à la vente de l'immeuble

le procès-verbal de description

l'assignation

le dépôt du procès-verbal de description

les créanciers inscrits

1.2 l'audience d'orientation

les contestations

l'orientation

1.3 La vente amiable de l'immeuble saisi

1.4 La vente forcée de l'immeuble saisi

la publicité

l'audience d'adjudication

la surenchère

les effets de l'adjudication

2. La distribution

BULLETIN D'INSCRIPTION

SAISIES IMMOBILIERES : VENTE DE L'IMMEUBLE ET DISTRIBUTION DU PRIX DE VENTE

A retourner à :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 03/05/2018

Horaires

De 9h30-12h30 / 14h- 17h

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

CCI de Côte d'Or – salle 101

2 Avenue de Marbotte

21000 DIJON

Niveau

2/ Perfectionnement 4/ Actualisation

Spécialisation

Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution
Droit immobilier

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour